

Conseil de Paris
Séance des 14, 15 et 16 novembre 2018
Sur proposition de Danielle Simonnet

Vœu en faveur du respect des projets portés par les habitant-e-s dans le cadre du budget participatif

Considérant que la Ville de Paris propose depuis 2014 aux habitant-e-s de décider directement de l'utilisation de 5% du budget d'investissement dans le cadre d'une démarche de budget participatif,

Considérant que si la ville de Paris aurait pu engager une démarche bien plus large et ambitieuse, elle a justifié ce choix par l'ambition de lutter "contre le discrédit du politique en permettant aux citoyens de se réapproprier les questions de la cité via une forme de coproduction citoyenne »,

Considérant pour exemple, l'expérience des habitant-e-s de la rue des Envierges du 20^e arrondissement, de son collectif "Envierges en vert" et de ses récentes mobilisations,

Considérant qu'en 2015, ils ont porté un projet de végétalisation d'une partie de leur rue en pleine terre, qui a été retenu par la démarche du budget participatif, soutenu par le vote qui s'en est suivi et pour lequel la Ville de Paris avait décidé d'accorder un budget de 450 000€,

Considérant qu'en 2017, ce même budget avait été réduit à 93 000€, et que les habitants ont dû accepter ces contraintes pour revoir à la baisse les besoins du projet,

Considérant qu'en 2018, le projet avait été finalement de nouveau ramené à 450 000€, mais que les habitant-e-s n'ont été pas invités à revoir une nouvelle version du projet pour ce nouveau montant,

Considérant que le coeur du projet avait subi de profondes modifications puisqu'il ne s'agissait plus de plantations en pleine terre mais de bacs et jardinières, avec bien moins de fontaines pour entretenir les plantations que le nombre nécessaire à l'entretien par les habitant-e-s,

Considérant que les habitant-e-s ont découvert qu'une partie conséquente du budget serait utilisé pour des travaux de voirie visant à recouvrir d'enrobé la chaussée pavée avec des tonnes de bitume, ce que les habitants n'avaient jamais souhaité et ne souhaitent pas,

Considérant néanmoins que les habitant-e-s n'ont pas eu accès aux détails relatifs à l'usage des budgets alloués de façon plus précise,

Considérant que la ville a justifié ce choix par la nécessité pour des questions de sécurité de faire ses travaux d'ampleur de voirie du fait de la présence d'amiante, nécessitant de retirer puis de couler un enrobé sur les pavés de la chaussée,

Considérant que ce type de travaux, si les raisons sont réellement justifiées ne doit pas dépendre des budget participatifs mais bien des budgets prévus pour l'entretien de la voirie,

Considérant qu'il a été tout récemment seulement expliqué aux habitant-e-s que l'abandon de végétaliser en pleine terre la rue était dû à une impossibilité du fait de la présence de réseaux dans le sous sol,

Considérant qu'il est surprenant que la Ville ait eu besoin de trois années pour s'en rendre compte ou en avertir les habitant-e-s,

Considérant en effet, que lors de la première réunion, les représentant-e-s de la mairie et des services avaient indiqué qu'il y avait des réseaux sauf à un endroit où le projet initial prévoyait 3 arbres (qui avaient été en 2018 réduit à 1 seul),

Considérant le défaut manifeste de concertation engagée par la majorité du 20e dans le suivi de ce projet, que des autorisations de terrasse pour exemple ont été accordées à des commerces alors qu'elles étaient incompatibles avec le projet retenu de végétalisation, notamment sur l'emplacement où était possible la plantation d'un arbre en pleine terre,

Considérant que la Mairie de Paris s'est engagée à ré-étudier les emplacements des bacs en pleine terre sur toute la rue,

Considérant que ce seul exemple révèle un non respect du projet retenu des habitants, d'un défaut de concertation dans le suivi de ce projet, mais aussi d'un terrible retard dans l'expertise de la faisabilité d'un projet retenu et l'information des habitant-e-s de cette faisabilité,

Considérant qu'en l'absence de plus amples informations, les habitant-e-s peuvent également s'interroger si le budget alloué à leur projet n'a pas été détourné pour financer des travaux de voirie qui devraient trouver leur financement non pas dans les démarches de budget participatif mais bien dans les dépenses courantes prévues, du budget de voirie,

Considérant que des projets de végétalisations en pleine terre doivent être développés sur Paris pour répondre aux enjeux climatiques, de respect de la biodiversité et d'amélioration du cadre et de la qualité de vie,

Sur proposition de Danielle Simonnet le conseil de Paris émet le vœu que :

- **la Ville de Paris avec ses services concernés respecte bien ses engagements récents pris auprès des habitant-e-s de la rue des Envierges dans le suivi du projet de végétalisation de leur rue, d'installation des pots et des fontaines,**
- **la Ville de Paris s'engage à ne pas s'appuyer sur les projets de budget participatif des habitant-e-s pour au final financer des investissements "courants" qui doivent l'être sur l'enveloppe des différentes directions de la Ville, que ce principe soit garanti par une évaluation indépendante des projets retenus,**
- **la Ville de Paris s'engage à organiser avec ses services l'expertise de la faisabilité des projets retenus (et si possible avant qu'ils soient retenus), l'information des habitant-e-s de ces expertises dans des délais raisonnables, ainsi que l'information sur l'usage des budgets alloués.**